

Annexe 4-2

ELECTIONS A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU CNAM

SCRUTIN DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018

DEMANDE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

**NE CONCERNE PAS LES AGENTS AFFECTES SUR UN SITE HORS DE PARIS
ET REMPLISSANT LES CONDITIONS D'ELECTEUR**

(Le matériel de vote leur sera adressé automatiquement par la direction des ressources humaines)

Ce document devra parvenir complété et signé par mail à drh.elections@cnam.fr ou à la direction des ressources humaines, accès 6 RDC, au plus tard le 12 Novembre 2018 afin de recevoir le matériel de vote.

Je soussigné(e),

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

Corps :

Service :

Adresse (à laquelle doit être envoyé le matériel de vote) :

.....

.....

Souhaite voter par correspondance aux élections de la commission consultative paritaire du CNAM.

J'ai bien noté que mon bulletin de vote devra parvenir au Conservatoire national des arts et métiers à la direction des ressources humaines au plus tard le **jeudi 6 Décembre 2018 à 17 heures**. Passé ce délai, le vote sera non valide et retourné à l'expéditeur.

Fait à Paris, le

Signature de l'intéressé (e) :

Direction des ressources humaines - Case 4DGS03
Accès 6 - 2^{ème} étage - B° 6-2-05 ou 6-2-04
drh.elections@cnam.fr